

## **Délibérations n°28 et 29 – Projet d’avenant 7 au contrat de délégation de service public global de mobilité durable de Brest métropole et hausse du versement mobilités**

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Ce projet d’avenant numéro 7 est un avenant important car il propose de faire évoluer les tarifs de notre réseau de transports publics collectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 prochain.

Dans un contexte inflationniste et de renchérissement du prix de l’essence, la question de la tarification des transports publics collectifs devient encore plus une question de premier plan.

Au regard des évolutions consenties sur la baisse des tarifs solidaires, d’une part, et sur le maintien des tarifs jeunes à leur même niveau, d’autre part, le groupe des élu·es communistes votera cette délibération.

Par ailleurs, élu·es communistes, nous souhaitons rappeler ici notre objectif d’une mise en place progressive, j’ai bien dit progressive, de la gratuité des transports publics collectifs dans notre métropole ces prochaines années.

La gratuité des transports, une mesure d’émancipation qui constitue une bonne réponse selon nous à tous les enjeux du moment et à venir : le pouvoir d’achat, la transition énergétique, la redynamisation de nos centres villes, la lutte contre la pollution de l’air, le droit à la mobilité pour tous et toutes.

Notre programme prévoit d’étudier la mise en place de premières mesures de gratuité. Vous l’avez justement rappelé, Monsieur le Président, par voie de presse la semaine dernière.

Aujourd’hui, il nous faut avancer sur ce sujet de la gratuité. De nombreuses villes et métropoles s’en sont saisis et mettent déjà en place leurs premières actions, C’est le cas de Montpellier, Nantes, Strasbourg, Bordeaux, Clermont-Ferrand, des villes de taille plus conséquentes que Dunkerque ou Morlaix. Cette dernière vient également d’acter la gratuité d’accès de ses transports publics collectifs.

De notre côté, nous avons expérimenté la gratuité des week-ends, ceux précédant les fêtes de fin d’année. Un succès !

Pourquoi ne pas étendre maintenant cette expérimentation à tous les WE de l'année ? Avec bilan à l'issu : avec les commerçants, avec les usagers, avec les associations partenaires.

Il y a une véritable attente de la population sur le sujet de l'accès gratuit aux transports publics collectifs, comme l'ont d'ailleurs rappelé plusieurs associations partenaires de notre collectivité, la Fédé B, la FCPE ainsi que les représentants d'habitants lors du dernier comité des partenaires de la loi LOM.

A nous maintenant, Monsieur le Président, mes chers collègues, d'y répondre.

Cela s'avère d'autant plus nécessaire alors que nous devons mettre en place une Zone à Faible Emission (ZFE) dans notre métropole d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025, une obligation nationale souhaitée par Macron qui risque, dans les faits, d'interdire la circulation d'au moins 1 véhicule sur 4, les plus polluants, dans certains lieux de Brest métropole, de manière temporaire ou permanente, sous peine de verbalisation.

Sans véritable compensation, ce dispositif ZFE pénalisera en premier lieu les plus modestes, toutes celles et ceux qui n'ont pas d'autres choix que d'utiliser leur voiture pour vivre et travailler dans notre métropole.

Face à cette bombe sociale que sont les ZFE, la concrétisation d'une première étape dans la mise en place de la gratuité des transports publics collectifs de notre collectivité s'impose donc, selon nous.

Nous voterons cette délibération.

De la même manière, nous voterons la délibération suivante relative à l'augmentation courant 2023 du Versement Mobilités : c'est une proposition que nous portons depuis plusieurs années maintenant car utile, selon nous, à un financement élargi de nos transports publics collectifs. Sur le volet des investissements publics structurants à mener mais aussi sur le volet de son fonctionnement.

C'est chose faite aujourd'hui. Mieux vaut tard que jamais.

Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons ces deux délibérations.

Je vous remercie.